



7 MAI 2020

*Plan National de Réforme 2020 de la Belgique*

*La priorité sociale ENFIN au cœur des réformes ?*

*Des grandes déclarations aux politiques engagées concrètes ?!*

La Belgique a remis son [Plan National de Réforme 2020](#) (PNR) à la Commission européenne qui l'a publié sur son site.

Le PNR est un outil majeur qui s'inscrit dans le cadre du Semestre européen qui expose les grandes lignes de la politique socioéconomique nationale visant à atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020. Il sert de base au contrôle multilatéral destiné à évaluer les progrès réalisés par les Etats membres et son examen s'articule avec celui du [Programme de stabilité](#) : il s'agit véritablement d'un contrat entre l'Etat membre et la Commission européenne en vue d'atteindre des objectifs à réaliser dans cinq domaines :

- Emploi
- Recherche & Développement
- Changement climatique et énergie
- Éducation
- Pauvreté et exclusion sociale

Or, nous constatons que :

La pauvreté en Belgique n'a cessé d'augmenter ces dernières années et les objectifs européens 2020 pour la Belgique n'ont pas été atteints (pour rappel, la Belgique devait sortir 380.000 personnes de la pauvreté entre 2010 et 2020; or, plus de 100.000 personnes supplémentaires y sont entrées); les mesures gouvernementales étaient donc visiblement inadéquates et insuffisantes et on

sait déjà que **la crise sanitaire COVID19 va encore augmenter le nombre de pauvres sur le court et le long terme.**

Pour la première fois, en plus de l'avis du CSNPH, un avis de la Plate-forme belge de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été inclus dans le PNR. Il s'agit d'une avancée importante car de cette manière un large groupe de parties prenantes, notamment les réseaux de lutte contre la pauvreté, les partenaires sociaux, les instituts de recherche et les institutions publiques, ont pu présenter leurs recommandations sur la lutte contre la pauvreté.



Dans leurs avis, le [CSNPH](#) et [la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) ont souligné l'importance et l'urgence de prendre de nouvelles mesures pour définir **un véritable plan interfédéral de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** assorti d'une vision claire, d'objectifs concrets, de moyens réels et d'indicateurs de suivi. Il faut plus que jamais assurer la protection sociale des personnes handicapées et des personnes pauvres. Cela implique :

- d'assurer des revenus d'un niveau décent et des allocations à tout le moins relevées au seuil de pauvreté,
- des biens et des services collectifs en suffisance et accessibles à tous,
- des soins collectifs de qualité et accessibles à tous,
- des logements adaptés en suffisance,
- un accès à un travail digne,
- la participation des personnes concernées aux processus de décision et d'évaluation des mesures.

Il est absolument nécessaire que le CSNPH et la Plateforme belge contre la pauvreté et l'exclusion sociale soient sérieusement pris en compte car, **à politique égale, les problèmes de pauvreté et d'exclusion dans notre pays ne seront jamais résolus.**

La situation n'a jamais été aussi dramatique et urgente. Les bonnes décisions européennes, nationales et régionales doivent être prises dans les prochaines semaines. Le CSNPH et BAPN, espèrent vivement que l'ensemble des autorités belges et la Commission européenne intégreront les demandes des personnes handicapées, des personnes malades et des personnes pauvres.

|              |               |
|--------------|---------------|
| Pour le BAPN | Pour le CSNPH |
|--------------|---------------|

|  |  |
|--|--|
| <br>Guy Tordeur | <br>Gisèle Marlière |
|--|--|

Pour plus d'informations

**Guy Tordeur (BAPN) , 0474 55 96 11**

Le [BAPN](#) représente les quatre réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté et leurs associations affiliées aux niveaux fédéral et européen. Le BAPN facilite la participation des personnes en situation de pauvreté à la Plateforme belge et a contribué à la rédaction de l'avis de la Plateforme.

**Gisèle Marlière (CSNPH) , 0478 36 22 70**

Le [CSNPH](#) représente les personnes handicapées de Belgique dans toutes les matières qui, au niveau fédéral, sont susceptibles d'avoir des conséquences sur leur vie.